



Outlook

Avis

À partir de Sabrina Besson <

Date Jeu 2026-01-08 08:40

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Bonjour nous sommes défavorable aux aménagements pour le lac de thuy famille Bijasson Maurat
Envoyé de mon iPhone



Outlook

projet de DPEMC du PLU: avis défavorable

À partir de Aurélie DERIAZ

Date Jeu 2026-01-08 08:41

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Objet: Arguments sur le projet de DPEMC du PLU

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique, je souhaite formuler les remarques suivantes, fondées sur mon attachement à la qualité du cadre de vie, à la préservation du hameau de Thuy et à la cohérence d'un développement durable de la porte d'entrée des Aravis.

Ma contribution est unique et cohérente : elle vise à demander une modification ciblée et rationalisée des deux STECAL envisagées, afin de garantir leur conformité avec l'orientation première du PLU, à savoir le renforcement de l'existant et un développement mesuré, tout en répondant aux besoins réels des habitants et aux enjeux de mobilité, de qualité de vie et de développement durable.

1 Rappel du principe et demande de cohérence globale

Les STECAL sont des dispositifs réglementaires exceptionnels, strictement encadrés, destinés à permettre une adaptation limitée de l'existant et non à porter une logique d'extension ou de développement autonome.

L'intégration de deux STECAL ne peut donc être recevable que si leurs périmètres, usages et capacités d'accueil sont clairement limités, précisément justifiés et pleinement cohérents avec le PADD. À défaut,

elles s'apparenteraient à une extension déguisée, contraire à l'orientation affichée du PLU.

Je demande que les deux STECAL soient recentrées, différencier et strictement encadrées, selon les orientations suivantes.

2 STECAL n°1 – Poumon vert de développement durable et de lien social

La première STECAL doit être exclusivement dédiée à la création et à la préservation d'un poumon environnemental structurant, intégrant le lac et ses abords, et remplissant les fonctions suivantes :

- Zone tampon paysagère et écologique entre le hameau, la route départementale et les zones d'activités ; qui devient également ressource le midi pour les employés ou sur les temps de pauses ou d'escales
- Protection renforcée contre les nuisances sonores et visuelles par des barrages végétaux continus, composés d'essences locales et pérennes ;
- Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- Support de liaisons douces sécurisées, favorisant le lien social et les usages de proximité ;
- Gestion de l'eau et résilience environnementale : intégration de mesures de protection et d'amélioration du milieu aquatique (plantes filtrantes, préservation des zones humides, limitation du ruissellement).

Cette STECAL doit être strictement limitée à des aménagements légers et réversibles : cheminements piétons et cyclables, espaces de repos sobres, dispositifs paysagers. Toute construction pérenne, activité commerciale, équipement génératrice de trafic motorisé ou augmentation significative de la fréquentation doit en être explicitement exclue. Ce poumon doit avoir l'emprise foncière adaptée à cette fonction de ressources et de liens

3 STECAL n°2 – Poumon sportif de plein air et interface urbaine

La seconde STECAL doit être définie comme un poumon sportif de plein air, situé en interface entre les espaces naturels et les espaces urbanisés , afin de marquer clairement la limite urbaine à l'entrée des Aravis.

Ses objectifs doivent être strictement limités à :

- Accueil d'équipements sportifs légers, accessibles à tous et prioritairement destinés aux habitants ;
- Pratique d'activités de plein air respectueuses de l'environnement ;
- Constitution d'une zone de transition paysagère, sans effet d'appel à l'urbanisation mais plutôt d'ouverture à la modernisation (avec son architecture récente offrant services et activités)
- Aire de stationnement temporaire pour les événements importants (biathlon, Jeux olympiques, Tour de France, périodes de vacances rouges), afin de :
 - préserver et développer l'activité économique locale des commerces ;
 - Organiser, fluidifier et sécuriser les déplacements vers les événements via transports collectifs ou solutions innovantes futures.
-

Cette STECAL doit exclure toute construction lourde, activité commerciale ou usage générant des flux automobiles importants. Les accès doivent privilégier les mobilités douces, avec une desserte automobile volontairement limitée.

4 Liaisons douces : colonne vertébrale du projet

Les liaisons piétonnes et cyclables doivent constituer le seul lien structurant entre le hameau de Thuy, les STECAL et les Portes de Thônes. Elles doivent :

- Assurer une continuité lisible, sécurisée et accessible à tous (enfants, adolescents, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, poussettes, fauteuils roulants) ;
- Répondre prioritairement aux déplacements du quotidien : travail, écoles, commerces, services, équipements sportifs et culturels, arrêts de bus ;
- S'inscrire dans les pratiques de loisirs et de randonnée, sans les opposer ;
- Créer une liaison douce structurante et sécurisée entre Thuy et les Portes de Thônes, afin de réduire la dépendance à la voiture, de sécuriser les jeunes dans leurs trajets scolaires et d'accompagner le vieillissement de la population.

5 Développement touristique durable et maîtrisé

Le secteur de Thuy bénéficie d'un potentiel touristique vert et patrimonial remarquable, qui doit être accompagné sans remettre en cause les équilibres locaux.

Les liaisons douces doivent permettre :

- Accès pédestre et cyclable au Plateau des Glières, site naturel et historique majeur ;
- Connexion sécurisée et lisible au Circuit des Cascades, exemple de tourisme de proximité compatible avec la préservation des milieux ;
- Matérialisation et développement de nouveaux circuits (lindieu , mont lachat, l'envers,,
- Limitation du trafic automobile aux riverains et des nuisances associées.

Le développement touristique doit rester complémentaire et maîtrisé, intégrant les besoins quotidiens des habitants.

6 Cohérence et vie en communauté

Les aménagements projetés doivent permettre une cohabitation apaisée entre habitants, travailleurs (près de 1 500 emplois à proximité), visiteurs, sportifs, parapentistes, cyclistes, motards, cavaliers et piétons.

Ils doivent contribuer à :

- Réduction durable des nuisances liées au trafic motorisé ;
- Amélioration concrète de la qualité de vie des riverains, travailleurs et touristes ;
- Valorisation raisonnée des portes d'entrée des Aravis, au service du territoire et de son identité, conformément au SCOTT et au PADD.

7 Concertation et suivi

Il est essentiel de prévoir un mécanisme de suivi environnemental et social après réalisation, ainsi qu'un comité consultatif local, afin d'assurer la durabilité et l'acceptabilité du projet.

8 Conclusion et demande formelle

Au regard de ces éléments, je demande que le projet soumis à l'enquête publique :

- Modifie et encadre strictement les deux STECAL, afin qu'elles relèvent clairement de l'adaptation limitée de l'existant et non d'une logique d'extension ;
- Consacre la première STECAL à un poumon vert de développement durable et de lien social, support des liaisons douces et de la protection environnementale ;

- Limite la seconde STECAL à un poumon sportif de plein air, marquant clairement la limite urbaine et intégrant une aire de stationnement temporaire pour événements majeurs ;
- Fasse des liaisons douces la colonne vertébrale du projet, au service des habitants comme des visiteurs réguliers ou saisonniers
- Garantissons la préservation du hameau de Thuy, de son calme, de son patrimoine et de sa qualité de vie ;
- Intègre des mesures de gestion de l'eau, d'accessibilité universelle et un suivi participatif du projet.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution et de sa prise en compte dans le cadre de l'enquête publique pour un avis défavorable tel que présenté .

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Aurélie Deriaz
15 route de thuy
74230 Thones

Tel : 0661207018



Outlook

Avis défavorable

À partir de marie sass

Date Jeu 2026-01-08 09:21

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Je partage l'avis du collectif fier Aravis mon avis est défavorable ce projet d'urbanisation et bétonnage porté par une municipalité à bout de souffle est désastreux il est temps de stopper tout cette gabegie financière environnementale et démographique !

Envoyé de mon iPhone